

**Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité**

**Prévention Sécurité**

**REF : DPS2010001**

**Signataire : AP/SS**

**OBJET :Signature de la convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2010**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance instaurant un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes élaboré à la demande du Président de la République et adopté le 2 octobre 2009 par le comité interministériel de prévention de la délinquance,

Vu la Circulaire du Préfet, Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance du 5 mars 2010 relative aux orientations pour l'utilisation des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu l'appel à projet de la Préfecture de Seine-Saint-Denis pour l'année 2010,

Vu le projet de convention,

Considérant l'axe prioritaire de prévention de la récidive du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, des actions de prévention de la délinquance,

Considérant que ces actions remplissent les conditions d'octroi de subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,  
A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'attribution par le FIPD d'une subvention de 1 000 € (mille euros) pour l'action « Prévention de la récidive : TIG mineurs au service du patrimoine ».

Pour le Maire

L'adjoint délégué